

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2023-221

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2023

#### **Sommaire**

#### Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2023-09-04-00003 - 2023-DG-DS45-0003 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'ARS du Loiret (6 pages) Page 3 R24-2023-09-01-00007 - ARRETE?? Portant autorisation de la mise en uvre d un Centre de ressources territorial au sein de l EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par létablissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d Activité et de Soins Adaptés (PASA). ?? (5 pages) Page 10 ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /

R24-2023-09-04-00001 - Décision n° 2023-DG-DS45-0003 portant délégation de signature à la directrice départementale (6 pages) Page 16

## Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-09-04-00003

2023-DG-DS45-0003 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'ARS du Loiret

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE DIRECTION GENERALE

#### **DECISION**

portant délégation de signature à la directrice départementale de l'agence régionale de santé du Loiret

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2;

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le code de la défense ;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

**VU** le contrat de travail à durée déterminée en date du 21 juillet 2023 de Monsieur Clément RISTORI sur le poste de responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement pour exercer ses fonctions à la délégation départementale du Loiret à compter du 4 septembre 2023.

#### DECIDE

ARTICLE 1er : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FAYET en tant que directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loiret à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

<u>ARTICLE 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Annaïg HELLEU, adjointe, responsable du département Santé environnementale et déterminants de santé.

<u>ARTICLE 3</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET et de Madame Annaïg HELLEU, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Rodolphe LEPROVOST, adjoint, responsable du département parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-social.

<u>ARTICLE 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, de Madame Annaïg HELLEU et de Monsieur Rodolphe LEPROVOST la délégation de signature sera exercée par :

- pour les domaines liés à la prévention et l'offre de soins et médicosociale :
  - o Madame Laurence NEVEU, référente territoriale offre de soins,
  - Madame Cécile CHAUVREAU, référente territoriale personnes handicapées,
  - Monsieur Théodore AHYI, référent territorial ambulatoire,
  - o Madame Chantal LESAGE, référente territoriale personnes âgées,
  - Madame Christelle BRENAS, référente territoriale prévention, promotion de la santé.
- pour les domaines liés à la santé environnementale et aux déterminants de santé et aux soins psychiatriques sans consentement :
  - Monsieur Nicolas BUCKENMEIER, référent de l'unité eaux potables et de loisirs,
  - Madame Chloé LE BORGNE, référente espace clos et environnement extérieur,
  - Monsieur Clément RISTORI, responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement.

<u>ARTICLE 5</u> : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 4 septembre 2023 La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Signé : Clara de BORT

Décision n° 2023-DG-DS45-0003 enregistrée le 4 septembre 2023

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
	Domaines transversaux
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé
	Publication au recueil des actes administratifs des
	décisions en relevant
Fonctionnement de	Correspondances et opérations de gestion courantes
la délégation	Gestion des plaintes : réception et délivrance de
territoriale	l'accusé de réception et actes d'instruction
	Conventions avec les établissements, relatives aux
	protocoles de signalement des situations de
	maltraitance
	Veille et sécurité sanitaires
Veille, sécurité et	Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par
polices sanitaires	effraction cutanée et perçage corporel
	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de
	substances psychotropes (conformément à l'article 75
	de la convention de l'accord de Schengen)
Santé	Désignation des hydrogéologues agréés
environnementale	
Prévention et	Injonction thérapeutique : établissement des listes de
Promotion de la	médecins relais, réception des demandes d'injonction
santé	du parquet et renvoi des usagers vers les médecins
	relais
P	révention et promotion de la santé
Allocation de	Tarification des centres de soins, d'accompagnement
ressources	et de prévention en addictologie, des appartements
	de coordination thérapeutique, des lits halte soins
	santé, des centres locaux antituberculeux, des centres
	de vaccination et des centres d'information, de
	dépistage et de diagnostic des infections sexuellement
	transmissibles
	Offre de soins et gestion du risque
Fonctionnement des	Validation et signature des avenants aux contrats
établissements et	tripartites de permanence des soins en établissements
structures sanitaires	de santé (PDSES)
	Signature de l'accord conventionnel
	interprofessionnel des maisons de santé pluri
	professionnelles (ACI-MSP)
	Modification de la composition des conseils de
	surveillance

	Modification de la composition de la commission
	d'activité libérale
	Composition des Commissions des relations avec les
	usagers et de la qualité de la prise en charge
	Décision fixant la liste des médecins autorisés à
	intervenir à l'hôpital local
	Décision nommant le médecin responsable de la
	coordination des activités médicales de l'organisation
	de la permanence médicale de jour comme de nuit et
	de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à
	l'hôpital local
	Décision visant à valider les projets de santé des
	maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des
	centres de santé du département
	Décision visant à valider les demandes de crédits FIR
	concernant les forfaits d'aides au démarrage normés
	par le siège des maisons de santé pluri-
	professionnelles (MSP) et des centres de santé du
	département
	Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine
	Tutelle et contrôle de légalité sur les actes
	Arrêté fixant la composition et convocation relatives
	au CODAMUPSTS
Allocation de	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour
ressources	les autres établissements que ceux figurant à l'annexe
1033001003	2.
	Notification des tarifs journaliers de prestations aux
	établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie	Signature des contrats d'aide à l'installation pour les
médicale	médecins libéraux prévus dans le cadre de la
	convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM,
	CSTM)
	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour
	les professionnels de santé libéraux (orthophonistes,
	infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes,
	chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la
	CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis
	est favorable

	1
Allocation de	Décisions relatives aux dépenses autorisées des
ressources	établissements et services dans le cadre de la
	procédure contradictoire
	Arrêtés de tarification pour les établissements et
	services relevant d'un financement de l'assurance
	maladie ou d'un financement de l'Etat
	Contrôle et approbation des documents budgétaires
	Affectation des résultats constatés au compte
	administratif
	Décisions individuelles
Personnels de	Evaluation des personnels de direction des
direction des	établissements publics autres que ceux figurant à
établissements	l'annexe 2
publics	Octroi des autorisations d'absence et des congés des
	personnels de direction des établissements publics
	Désignation des directeurs intérimaires pour les
	établissements publics autres que ceux figurant à
	l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles
	professionnelles d'auxiliaires médicaux
	Agrément des sociétés d'exercice libéral
	Enregistrement des diplômes et délivrance
	d'attestation d'enregistrement
	Délivrance d'attestation de reconnaissance de
	diplôme étranger
	Agrément des personnes effectuant des transports
	sanitaires
	Autorisation de mise en service des véhicules affectés
	aux transports sanitaires
	Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS)
	Gestion des certificats de décès
Comité médical des	Arrêté fixant la composition du comité médical
praticiens	consultatif
	Mise en congés de longue maladie ou de longue durée
	des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à
	temps partiel
	Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps
	pour des raisons thérapeutiques

# Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du	Centre hospitalier régional à Orléans
Loiret	Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à
	Amilly
	Centre hospitalier à Gien
	Centre hospitalier à Pithiviers
	Centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à
	Fleury les Aubrais

### Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

### R24-2023-09-01-00007

#### **ARRETE**

Portant autorisation de la mise en uvre dun Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL

D'INDRE-ET-LOIRE

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE

**CENTRE-VAL DE LOIRE** 

#### ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

#### Le Président du Conseil Départemental La directrice générale de l'agence régionale de santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le Code de la santé publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS);

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** la décision n° 2023-DG-DS-0004 portant délégation de signature au Docteur Olivier OBRECHT en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées ;

**VU** l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire et de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 28 février 2019 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, d'une capacité totale de 123 places et autorisation de création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places, sans extension de capacité;

**VU** l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2022 par l'ARS Centre-Val de Loire concernant la mise en œuvre de Centres ressources territoriaux pour les personnes âgées ;

**VU** le dossier de candidature déposé le 14 avril 2023 par l'EHPAD Dauphin de PREUILLY SUR CLAISE sur la plateforme en ligne Démarches simplifiées ;

**VU** l'avis favorable émis par les membres de la commission de sélection réunis le 23 mai 2023 ;

**VU** le courrier du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 7 juin 2023 notifiant l'accord pour la mise en œuvre d'un centre de ressources territorial sur le département d'Indre et Loire porté par l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond au cahier des charges national et aux critères définis par l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à une mission d'appui aux professionnels du territoire et à une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD, qui souhaitent rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement « classique » des services du domicile n'est plus suffisant ;

**CONSIDERANT QUE** le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

#### **ARRETENT**

ARTICLE 1<sup>er</sup>: L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY-SUR-CLAISE pour mettre en œuvre le Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin sur le département de l'Indre-et-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La capacité totale de la structure reste fixée à 123 places pour la prise en charge de personnes âgées dépendantes ou Alzheimer ainsi que pour le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

ARTICLE 2: L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son prochain renouvellement, total ou partiel, sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

<u>ARTICLE 3</u>: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

<u>ARTICLE 4</u>: Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Etablissement social et médico-social communal de PREUILLY-

**SUR-CLAISE** 

N° FINESS: 37 000 097 8

Adresse: 2 route de Bossay, 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

Code statut juridique : 21 (établissement social et médico-social communal)

Entité Etablissement : EHPAD Dauphin

N° FINESS: 37 000 069 7

Adresse: Route de Bossay, BP 19, 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT): 41 (ARS TG HAS nPUI)

#### <u>Triplets attachés à cet établissement</u>:

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : 94 places dont 94 habilitées à l'aide sociale

Code discipline: 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat) Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées) Capacité autorisée : 29 places dont 29 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 961 (pôles d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle: 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

# <u>Triplet attaché à la mission du centre ressources territorial de cet</u> <u>établissement</u> :

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et

d'accompagnement)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

La zone d'intervention du CRT couvre les 67 communes de la communauté de communes du sud Lochois.

<u>ARTICLE 5</u>: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet,

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,
- soit d'un télé-recours sur le site : https://www.telerecours.fr

ARTICLE 6: Le Directeur Général des Services du Département, le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale d'Indre-et-Loire, la Directrice générale adjointe des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 01 septembre 2023,

La directrice générale de l'agence régional de santé Du Centre-Val de Loire,

Signé : Clara de BORT

Le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire Signé : Jean-Gérard PAUMIER

### ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2023-09-04-00001

Décision n° 2023-DG-DS45-0003 portant délégation de signature à la directrice départementale

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE DIRECTION GENERALE

#### **DECISION**

portant délégation de signature à la directrice départementale de l'agence régionale de santé du Loiret

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2;

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le code de la défense ;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

**VU** le contrat de travail à durée déterminée en date du 21 juillet 2023 de Monsieur Clément RISTORI sur le poste de responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement pour exercer ses fonctions à la délégation départementale du Loiret à compter du 4 septembre 2023.

#### DECIDE

ARTICLE 1er : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FAYET en tant que directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loiret à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

<u>ARTICLE 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Annaïg HELLEU, adjointe, responsable du département Santé environnementale et déterminants de santé.

<u>ARTICLE 3</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET et de Madame Annaïg HELLEU, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Rodolphe LEPROVOST, adjoint, responsable du département parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-social.

<u>ARTICLE 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, de Madame Annaïg HELLEU et de Monsieur Rodolphe LEPROVOST la délégation de signature sera exercée par :

- pour les domaines liés à la prévention et l'offre de soins et médicosociale :
  - o Madame Laurence NEVEU, référente territoriale offre de soins,
  - Madame Cécile CHAUVREAU, référente territoriale personnes handicapées,
  - Monsieur Théodore AHYI, référent territorial ambulatoire,
  - o Madame Chantal LESAGE, référente territoriale personnes âgées,
  - Madame Christelle BRENAS, référente territoriale prévention, promotion de la santé.
- pour les domaines liés à la santé environnementale et aux déterminants de santé et aux soins psychiatriques sans consentement :
  - Monsieur Nicolas BUCKENMEIER, référent de l'unité eaux potables et de loisirs,
  - Madame Chloé LE BORGNE, référente espace clos et environnement extérieur,
  - Monsieur Clément RISTORI, responsable de l'unité régionale soins psychiatriques sans consentement.

<u>ARTICLE 5</u> : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 4 septembre 2023 La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Signé : Clara de BORT

Décision n° 2023-DG-DS45-0003 enregistrée le 4 septembre 2023

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
	Domaines transversaux
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé
	Publication au recueil des actes administratifs des
	décisions en relevant
Fonctionnement de	Correspondances et opérations de gestion courantes
la délégation	Gestion des plaintes : réception et délivrance de
territoriale	l'accusé de réception et actes d'instruction
	Conventions avec les établissements, relatives aux
	protocoles de signalement des situations de
	maltraitance
	Veille et sécurité sanitaires
Veille, sécurité et	Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par
polices sanitaires	effraction cutanée et perçage corporel
	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de
	substances psychotropes (conformément à l'article 75
	de la convention de l'accord de Schengen)
Santé	Désignation des hydrogéologues agréés
environnementale	
Prévention et	Injonction thérapeutique : établissement des listes de
Promotion de la	médecins relais, réception des demandes d'injonction
santé	du parquet et renvoi des usagers vers les médecins
	relais
P	révention et promotion de la santé
Allocation de	Tarification des centres de soins, d'accompagnement
ressources	et de prévention en addictologie, des appartements
	de coordination thérapeutique, des lits halte soins
	santé, des centres locaux antituberculeux, des centres
	de vaccination et des centres d'information, de
	dépistage et de diagnostic des infections sexuellement
	transmissibles
	Offre de soins et gestion du risque
Fonctionnement des	Validation et signature des avenants aux contrats
établissements et	tripartites de permanence des soins en établissements
structures sanitaires	de santé (PDSES)
	Signature de l'accord conventionnel
	interprofessionnel des maisons de santé pluri
	professionnelles (ACI-MSP)
	Modification de la composition des conseils de
	surveillance

	M PC I I
	Modification de la composition de la commission
	d'activité libérale
	Composition des Commissions des relations avec les
	usagers et de la qualité de la prise en charge
	Décision fixant la liste des médecins autorisés à
	intervenir à l'hôpital local
	Décision nommant le médecin responsable de la
	coordination des activités médicales de l'organisation
	de la permanence médicale de jour comme de nuit et
	de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à
	l'hôpital local
	Décision visant à valider les projets de santé des
	maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des
	centres de santé du département
	Décision visant à valider les demandes de crédits FIR
	concernant les forfaits d'aides au démarrage normés
	par le siège des maisons de santé pluri-
	professionnelles (MSP) et des centres de santé du
	département
	Autorisation d'exercer une activité libérale par un
	praticien hospitalier
	·
	Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides
	soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine
	Tutelle et contrôle de légalité sur les actes
	Arrêté fixant la composition et convocation relatives
All I	au CODAMUPSTS
Allocation de	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour
ressources	les autres établissements que ceux figurant à l'annexe
	2.
	Notification des tarifs journaliers de prestations aux
	établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie	Signature des contrats d'aide à l'installation pour les
médicale	médecins libéraux prévus dans le cadre de la
	convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM,
	CSTM)
	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour
	les professionnels de santé libéraux (orthophonistes,
	infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes,
	chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la
	CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis
	est favorable

	1
Allocation de	Décisions relatives aux dépenses autorisées des
ressources	établissements et services dans le cadre de la
	procédure contradictoire
	Arrêtés de tarification pour les établissements et
	services relevant d'un financement de l'assurance
	maladie ou d'un financement de l'Etat
	Contrôle et approbation des documents budgétaires
	Affectation des résultats constatés au compte
	administratif
	Décisions individuelles
Personnels de	Evaluation des personnels de direction des
direction des	établissements publics autres que ceux figurant à
établissements	l'annexe 2
publics	Octroi des autorisations d'absence et des congés des
	personnels de direction des établissements publics
	Désignation des directeurs intérimaires pour les
	établissements publics autres que ceux figurant à
	l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles
	professionnelles d'auxiliaires médicaux
	Agrément des sociétés d'exercice libéral
	Enregistrement des diplômes et délivrance
	d'attestation d'enregistrement
	Délivrance d'attestation de reconnaissance de
	diplôme étranger
	Agrément des personnes effectuant des transports
	sanitaires
	Autorisation de mise en service des véhicules affectés
	aux transports sanitaires
	Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS)
	Gestion des certificats de décès
Comité médical des	Arrêté fixant la composition du comité médical
praticiens	consultatif
	Mise en congés de longue maladie ou de longue durée
	des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à
	temps partiel
	Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps
	pour des raisons thérapeutiques

# Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du	Centre hospitalier régional à Orléans
Loiret	Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à
	Amilly
	Centre hospitalier à Gien
	Centre hospitalier à Pithiviers
	Centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à
	Fleury les Aubrais